

DECISION MUNICIPALE n° D20221017-101

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Animation	Intervention photos avec le Père Noël et son Lutin	
Date	Mercredi 21 décembre 2022	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Association Les Enfants Sauvages	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif à l'organisation d'une « intervention photos avec le Père Noël et son Lutin », produit par l'Association Les Enfants Sauvages, domiciliée au Théâtre Carré 30, 12 rue PIZAY – 69001 LYON, proposée par le Conseil Municipal des Jeunes dans le cadre de leurs animations de Noël.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation d'une intervention photos avec le Père Noël et son Lutin, présentée le mercredi 21 décembre 2022 vers 16 h 00 dans le hall d'exposition du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **150 € T.T.C.**
- Montant du contrat T.T.C : 150 €

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 17 octobre 2022



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE